

# PrintEMPS de la PHOTOgraphie et des ARTS

PHOTOGRAPHIE – PEINTURE  
SCULPTURE

Sous l'égide de l'Office de Tourisme  
SOLOGNE, *côté sud*

**FESTIVAL de SOLOGNE**

12<sup>ème</sup> EDITION

**ROMORANTIN – LANTHENAY**

**du JEUDI 16 mai au DIMANCHE 19 mai 2019**

Dans un lieu prestigieux de 4000m<sup>2</sup> : « La Fabrique Normant »  
à proximité du square Ferdinand Buisson

**Ouverture au public :**

**JEUDI, VENDREDI de 10 h à 20h**

**SAMEDI de 10h à 23h (nocturne, nuit des musées)**

**DIMANCHE 10h à 18h**

**VERNISSAGE JEUDI 16 MAI à 18h30**

**PARTICIPEZ à la 12<sup>ème</sup> édition  
du PrintEMPS de la PHOTOgraphie et des ARTS  
dans un lieu prestigieux**

**Thèmes divers - Toutes techniques**

**date limite de candidature : 10 février 2019**

**Rendez-vous sur le site : [www.printempsdelaphoto.fr](http://www.printempsdelaphoto.fr)**

**Contact** : [cavaliefilly@wanadoo.fr](mailto:cavaliefilly@wanadoo.fr) - Tél. : +33 (0)6.60.03.12.04



**Office de tourisme Sologne, côté sud**  
PrintEMPS de la PHOTOgraphie et des ARTS  
32, Place de la Paix - 41200 Romorantin-Lanthenay + 33 (0)2 54 76 43 89



# Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher) du jeudi 16 mai au dimanche 19 mai 2019

(Pour les expositions extérieures, les dates seront définies ultérieurement, en fonction des exposants)

Le Printemps de la PHOTOgraphie et des ARTS se déroule à Romorantin-Lanthenay, capitale de la **SOLOGNE**.

L'éclectisme des thèmes, des styles et des techniques qui caractérise cette rencontre artistique en fait sa richesse et suscite **un vif intérêt chez les professionnels** comme pour les amateurs du 8ème art et de l'art en général.

L'organisation de chaque nouvelle édition du Printemps de la Photographie et des ARTs poursuit un seul et unique objectif :

**Promouvoir les arts en conjuguant qualité et diversité, en mettant en valeur la capitale de la Sologne et la communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois**

## **REGLEMENT à l'attention des Exposants**

### **ART. 1A: Sélection des exposants professionnels**

**Le Printemps de la PHOTOgraphie et des ARTS s'adresse d'abord aux professionnels.**

Chaque artiste devra adresser un bref curriculum vitae sur son parcours, l'ensemble des œuvres qu'il souhaite présenter, en haute définition (JPG) sur CD ou clé USB obligatoirement.

Il précisera le thème (ou le titre) de son exposition, en fera une brève présentation, précisera les dimensions des tirages, toiles ou œuvres et le nombre présenté ainsi que les cinq emblématiques destinées à la communication, bien référencées.

Les tirages et la présentation des œuvres (support, encadrement, fixation) devront être de qualité et soignés.

**La « fiche exposant » sera dûment remplie, signée et adressée au plus tard le 10 février 2019 à l'Office de Tourisme-SOLOGNE, côté sud - Printemps de la Photographie et des Arts - 32 Place de la Paix - 41200 Romorantin-Lanthenay.**

Compte tenu des demandes, nous vous conseillons de ne pas trop tarder pour vous inscrire.

Un jury composé de professionnels examinera les dossiers. Après sélection, il fera connaître sa décision. Un contrat sera alors adressé et l'inscription sera définitive dès le retour de celui-ci.

### **ART. 1B : Autres exposants**

Le Printemps de la PHOTOgraphie et des ARTS accueille également des participations collectives (club ou autre), des photographes amateurs confirmés, et de jeunes artistes pour contribuer à leur promotion.

Les formalités pour y participer sont les mêmes.

### **ART. 2 : Lieu d'exposition**

Dans le lieu prestigieux « La Fabrique Normant », au cœur de la ville, dans un nouveau quartier et à proximité du Square Ferdinand Buisson, sur plus de 4000 mètres carrés et permettant aussi à des artistes d'exposer des œuvres à l'extérieur.

### **ART. 3 : Conditions matérielles**

Les exposants bénéficieront au choix et en fonction des demandes : de Stands de multiple de trois mètres linéaires : formules de 9, 12, 18 ou 21 mètres

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à tous les exposants.

**Cette prestation comprend** : le stand, une table (+ nappe) permettant de présenter les produits connexes à la vente (livres, reproductions, tableaux...) et 2 chaises. La mise à disposition du matériel de fixation (chaînes, crochets et S) est possible sur demande préalable et un chèque de caution de 50 € sera alors collecté. Il sera restitué dès remise du matériel en prêt lors du décrochage.

- **Le choix de l'emplacement appartient à l'organisateur.**
- **Connexion WIFI possible** sur place.

Les artistes exposants pourront, s'ils le souhaitent, « habiller » leur stand avec du tissu noir (ignifugé) et fixé avec des pinces mais à leurs frais (compter environ 85€ pour le tissu - en vente sur place sur réservation).

- **Les frais de déplacement et d'hébergement** ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

Des informations concernant les modes d'hébergement pourront être transmises sur demande.

Le transport des œuvres est à la charge de l'exposant.

#### **ART. 4 : Vente des œuvres et produits connexes**

En cas de vente d'une ou plusieurs œuvres, **aucun pourcentage ne sera demandé par l'organisateur, ni sur les produits connexes.**

#### **ART. 5 : Accrochage**

Les œuvres seront installées le **mercredi 15 mai 2019**. L'accrochage devra être terminé à **19 heures au plus tard**. Chaque exposant se charge d'accrocher ses œuvres dans l'espace qui lui est réservé.

Des crochets S et des chaînes peuvent être mis à la disposition des exposants.

La demande (pièces et quantité) doit être effectuée avec le dossier de participation et un chèque de caution de 50 € sera demandé pour cette prestation et restitué à la fin de l'exposition lors du retour du matériel.

Chaque exposant s'engage à laisser en place ses œuvres **pendant toute la durée de l'Exposition**.

#### **ART. 7 : Décrochage**

Il pourra s'effectuer dès la fin de l'exposition, le **dimanche 19 Mai 2019, à partir de 18 heures**.

#### **ART. 8 : Engagements**

Chaque exposant, en acceptant ce règlement, s'engage sur sa participation.

En cas de désistement, il doit avertir l'organisation du Printemps de la PHOTOgraphie et des ARTs dans un délai de **deux mois précédant** la manifestation et **par écrit. Les frais ne seront pas remboursés.**

L'exposant s'engage à ne réclamer aucun droit ou contre partie financière à la présentation de ses œuvres ou de leur exploitation sur les supports et moyens de communication présents ou futurs du PrinTEMPS de la PHOTOgraphie et des Arts et ce, dès sa candidature retenue.

L'exposant garantit également à l'Office de Tourisme, organisateur de l'événement, qu'il dispose de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil (droits à l'image) et à l'article L 122-4 du CPI (droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).

#### **ART. 9 : Assurance**

A la réception des œuvres, l'emprunteur s'engage avec l'artiste :

- A assumer tous les coûts et frais de réparation ou de restauration des œuvres en cas de bris, de déformation ou d'altération, sauf si les bris, déformations, ou altérations résultent directement d'un mode d'installation approuvé expressément par l'artiste, ou en cas de défaut du système d'accrochage, auquel cas l'emprunteur se dégage de toutes responsabilités.
- A assumer les frais d'une assurance couvrant les coûts de remplacement des œuvres (tirages) qui ont fait l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou de vol.

#### **ART. 10 : Communication**

La communication de l'événement sera faite par la diffusion de flyers, d'affiches, de banderoles, sur le site du PrinTEMPS de la PHOTOgraphie et des ARTS de l'Office de Tourisme et de la ville de Romorantin-Lanthenay, dans la presse locale, la presse spécialisée, radio et réseaux sociaux et tous moyens servant l'exposition. Chaque artiste disposera d'un exemplaire des outils de communication tels affiche, flyers, carton d'invitation. Un diplôme de participation sera remis à chaque participant.

**Le vernissage aura lieu le jeudi 16 mai à partir de 18h30.**

#### **ART. 11 : Informations concernant les Photographes les Peintures et les Sculpteurs**

Les artistes acceptant que leurs coordonnées apparaissent dans les outils de communication, préciseront clairement celles qu'ils souhaitent voir retenues (adresse personnelle, numéro de téléphone, adresse e-mail, site) et ce, dès l'envoi de leur candidature.

# Printemps de la PHOTOgraphie et des ARTS

12ème EDITION du FESTIVAL en SOLOGNE

ROMORANTIN-LANTHENAY (Loir-et-Cher)

Du jeudi 16 mai au dimanche 19 mai 2019

(Durée aménagée en fonction des exposants pour les expositions extérieures)

## DOSSIER de CANDIDATURE pour les EXPOSANTS

NOM :	Prénom :
Pseudonyme :	
Année de naissance (obligatoire):	Profession :

### **Pièces et informations à fournir pour la sélection (10 février 2019 dernier délai)**

- 1 CV de votre parcours artistique,
- 1 CD (ou clé USB) de l'ensemble des œuvres de l'exposition, en précisant les 5 principales pour la communication
- Le thème/titre de votre exposition,
- 1 texte court illustrant votre exposition (démarche, inspiration...),
- Le nombre de réalisations dont vous disposez pour cette exposition,
- Le format des œuvres exposées, le type de support.
- Préciser couleurs ou N/B pour les photographies
- Préciser la technique pour les peintres : Huile, Pastel , Aquarelle ou Acrylique (Pas de toile encollée, peintures avec ou sans cadre )
- Préciser la matière pour les sculptures

### **Réservation de matériel**

<b>Stand</b> (nombre de mètres (multiple de 3) :	
<b>Nombre de chaines :</b>	<b>Nombre de crochets :</b>

Prévoir chèque de caution de 50 € à envoyer dès l'acceptation du dossier

Je joins le chèque forfaitaire (20 €) correspondant au montant forfaitaire de participation.

Afin d'assurer le bon déroulement du festival, tout dossier incomplet sera refusé.

Fait à ....., le ...../.../ 20.....

Par la signature de ce dossier de candidature, l'artiste reconnaît avoir pris connaissance du règlement de participation et d'en accepter toutes les modalités.

### **Signature**

**Dossier de candidature à adresser au plus tard pour le 10 février 2019 à :**

OFFICE de Tourisme SOLOGNE, côté sud – **Printemps de la Photographie et des ARTs**  
32 Place de la Paix - 41200 Romorantin-Lanthenay +33(0)2 54 76 43 89